

ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

« Lancé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole, près de 15000 zones : 12915 de type I et 1921 de type II, Outre-Mer, milieu terrestre et marin).

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. 2004, près de 2000 ZNIEFF ont été modernisées et validées au plan national sur 3 régions (Limousin, Normandie, Champagne-Ardenne).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

Elaboration de l'inventaire. Rôle du MNHN

La collecte de l'information est réalisée au niveau régional selon une méthodologie commune et définie conjointement par le MNHN et le MEDD, afin de garantir au mieux la cohérence des informations en provenance des différentes régions. La saisie se fait sur un logiciel développé spécifiquement. Après validation régionale par le Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN), les données sont transmises au MNHN pour validation nationale.

Les DIREN sont maîtres d'œuvre de l'inventaire, elles s'appuient sur un Secrétariat scientifique qui peut être délocalisé (confié à une association locale de protection ou d'étude de la nature) et sur un CSRPN. Les observations sont transmises par l'ensemble du réseau naturaliste : ONF, ONCFS, CSP, RNF, CELRL, Espaces naturels de France, associations d'études et de protection de la nature. Les Conservatoires botaniques nationaux participent activement à l'inventaire ZNIEFF, d'une part à travers le secrétariat scientifique qu'ils assurent parfois et, d'autre part à travers le réseau de collecte des données.

Le MEDD est commanditaire de cet inventaire, il coordonne les DIREN et le MNHN dans ce sens et apporte un soutien financier pour le fonctionnement de ce programme.

Pour des raisons techniques, l'inventaire ZNIEFF est sous-divisé en quatre thématiques : ZNIEFF Terre métropole, ZNIEFF Mer métropole, ZNIEFF Terre DOM et ZNIEFF Mer DOM. Le MNHN assure, pour l'ensemble du programme, la coordination méthodologique et la validation scientifique de l'inventaire. » (Données [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#))